





# **CEDA**

Société anonyme avec conseil d'administration  
Au capital de 461.000.000 Francs CFA  
Siège social à Abidjan-plateau Immeuble GYAM  
04 BP 541 ABIDJAN 04  
RCCM. :CI-ABJ-04 B-7929  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2005  
A 10 Heures à l'hôtel TIAMA**

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 2004, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2004
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
4. Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion et du mandat des commissaires aux comptes durant l'exercice 2004.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2004.
7. Allocation d'indemnités de fonction aux Administrateurs.
8. Plan de restructuration
9. Démission d'un administrateur
10. Pouvoirs en vue des formalités
11. Divers

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# CEDA

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA  
Siège Social à Abidjan-Plateau  
Immeuble GYAM  
04 BP 541 ABIDJAN 04  
RCCM : CI-ABJ-04 B-7929  
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

## ADMINISTRATEURS

- L'ÉTAT DE COTE D'IVOIRE, représenté par :
  - Monsieur TIO TOURE BAKARY
  
- MONSIEUR VENANCE KACOU, *Président Directeur Général*
  
- HATIER DEVELOPPEMENT, représenté par :
  - Monsieur **Arnaud NOURRY**, *Vice Président*
  
- HMH INTERNATIONAL INC., représenté par :
  - Monsieur **Hervé FOULON**
  
- BUROTIC SA, représenté par
  - Monsieur **Didier TORELLA**
  
- Les EDITIONS HATIER représentées par :
  - **MONSIEUR AMAURY DE CASTEJA**
  
  - Monsieur **NORBERT ANNEY-KABLAN**

# CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

## **CEDA**

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA  
Siège Social à Abidjan-Plateau  
Immeuble GYAM  
04 BP 541 ABIDJAN 04  
RCCM : CI-ABJ-04 B-7929  
**Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE**

### **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital de votre société se répartit comme suit :

GRUPE HATIER INTERNATIONAL	40,00 %
ETAT DE COTE D'IVOIRE	20,00 %
C I.P	10,00 %
HMH International	9,00 %
GROUPAMA VIE	3,70 %
GRUPE FRATERNITE MATIN	3,10 %
Personnel CEDA	1,28 %
Autres actionnaires ivoiriens	12,91 %
	=====
	100,00 %
	=====

***RAPPORT DU CONSEIL***  
***A***  
***L'ASSEMBLEE***

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

**CEDA**

Société Anonyme avec conseil d'administration  
Au Capital de 461.000.000 Francs CFA  
SIEGE SOCIAL A ABIDJAN-PLATEAU IMMEUBLE GYAM  
04 BP 541 ABIDJAN  
RCCM: CI-ABJ-04 B-7929  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2005  
ET COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS  
DE L'EXERCICE 2004**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la société à Abidjan-Plateau et à celui de la BICICI à Abidjan-Plateau.

Il vous sera donné lecture par ailleurs des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux Comptes.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition après avoir entendu l'ensemble des rapports.

## A- RESULTATS DE L'EXERCICE 2004

L'exercice 2004 s'est déroulé dans un environnement socio-politique et économique très difficiles, la réunification du pays n'ayant pu aboutir elle n'a pas favorisé les échanges avec nos clients de la zone centre et nord dont les activités ont considérablement baissé.

La politique de gratuité instaurée en 2002 ne s'est pas poursuivie en 2003 pas plus qu'en 2004. Au cours de l'exercice 2004 nous avons enregistré en revanche un marché spécifique financé par un don japonais d'une valeur de 178 millions de FCFA. Aucun marché spécifique avec l'Etat n'a été enregistré, seul le circuit des libraires a permis d'écouler en partie nos produits.

Comme l'exercice précédent nous avons été confrontés à d'énormes difficultés d'approvisionnement notamment auprès des fournisseurs étrangers exigeant 50 % d'acompte voire le paiement de la totalité de la commande d'avance avant toute expédition ou démarrage de la fabrication, compte tenu du « risque pays » pénalisant l'activité de diffusion à travers la mise à disposition tardive des ouvrages sur le marché.

Les concours bancaires requis pour le financement de nos acomptes de fabrication se matérialisant généralement par des crédits de campagne allant de 5 à 6 mois ont été réduits voire inexistants avec certains de nos partenaires du système bancaire, ces derniers ayant durci les conditions d'octroi de crédit.

Au cours de l'exercice 2004 le catalogue des Editions CEDA a enregistré des nouveautés :

- Au niveau du préscolaire avec la « maternelle au quotidien » ouvrages agréés par le Ministère de l'éducation nationale à la suite d'un appel d'offres.
- Au niveau du secondaire la sortie du livre de mathématiques théorème 4<sup>ème</sup>
- En littérature générale CEDA a publié 7 titres dont un « la traversée du guerrier » ( de DIEGOU BAILLY) a obtenu le prix Bernard DADIE au quatrième salon international du livre d'abidjan.

CEDA a réalisé également trois titres en coédition avec des maisons d'édition africaines favorisant ainsi la coopération sud sud :

- « Cailloux Blancs » de Bernard DADIE avec les NEI ;
- « Les amours fantômes » de David N'DACHI TAGNE avec les Editions CRAC du Cameroun ;
- « Jeu de destin » de EL HADJ A. Barry avec les Editions GANN DAL de Guinée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel d'offres du Ministère de l'éducation nationale, la société a été confrontée à un piratage des livrets d'exercices CP1 et CP2 (NEI et CEDA) suite à une habilitation parallèle d'un concurrent par la direction des affaires administratives et financières du Ministère de l'éducation nationale en dépit de l'adjudication officielle des sociétés CEDA et NEI à l'issue de l'appel d'offres organisé à cet effet.

Une action en justice est également pendante auprès des tribunaux pour clarifier cette situation litigieuse.

Au cours de l'exercice 2004, la marque « CEDA » et la collection « Lire au présent » ont été déposées auprès de l'organisation Africaine de la propriété intellectuelle ( O.A.P.I).

## **B-COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION ET LE BILAN**

### **1°) Bilan**

**Les capitaux propres** s'élèvent avec le résultat de l'exercice à FCFA –1.103 millions au 31 décembre 2004 contre FCFA 114 millions au 31 décembre 2003. Depuis l'exercice 2003 les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social ( 461 millions de FCFA).

L'assemblée générale mixte tenue le 11 juin 2004 ayant statué sur les comptes 2003 a décidé de la poursuite de l'activité avec obligation de recapitaliser la société avant le 31 décembre 2006.

La baisse des capitaux propres est due à la perte dégagée au cours de l'exercice 2004 mettant la structure financière de la société en difficulté.

**Les dettes à court terme** ont baissé de FCFA 207 millions par rapport à l' exercice antérieur . Cette baisse se justifie par la diminution de l'encours fournisseurs du à des paiements d'avance sur les commandes ainsi qu'à la baisse de l'activité.

**Les stocks** nets s'élèvent au 31 décembre 2004 à FCFA 341 millions contre FCFA 490 millions soit une baisse de 30 % qui s'explique par une gestion prudente des commandes rentrée scolaire, un déstockage d'ouvrages gratuité et une augmentation des provisions sur stocks ( 87 millions de FCFA).

**Les clients** nets s'élèvent au 31 décembre 2004 à FCFA 484 millions contre 1.145 millions de FCFA au 31 décembre 2003, soit une diminution de 57,7%. Cette situation se justifie par le paiement d'une partie de la créance de l' état et par l'augmentation des provisions sur créances clients ( 130 millions de FCFA ).

A ce jour le solde du compte clients de FCFA 484 millions comprend à hauteur de 47 % le solde de la créance sur l'Etat portant sur la retenue de 10% à reverser à CEDA sur l'opération gratuité des ouvrages scolaires 2002-2003.

### **2°) COMPTE D' EXPLOITATION**

**Le chiffre d' affaires** réalisé au 31 décembre 2004 s'élève à 1.795 millions de francs CFA contre 2.881 millions de FCFA en 2003 soit une baisse de 37,7 % consécutive aux marchés PASEF et gratuité non renouvelés. Cette année seul un marché spécifique sur financement du don japonais à hauteur de FCFA 178 millions a été enregistré au cours de l'exercice.

Les évènements du mois de novembre 2004 ont perturbé la rentrée scolaire , ne nous permettant pas d'atteindre nos objectifs de vente qui s'élevaient à FCFA 2.100 millions sur cet exercice.

Nous notons une amélioration de la marge brute de 25,35 % passant de 526 millions de FCFA à 659 millions de FCFA.

Cette amélioration se justifie par le rétablissement des prix de vente des ouvrages à leur niveau antérieur à la gratuité scolaire. Nous avons signalé que la politique de gratuité avait entraîné une baisse unilatérale des prix par le Ministère qui avait imposé une réduction des prix afin d'étendre la baisse du prix des ouvrages aux écoles du secteur privé non concerné par la distribution gratuite des manuels de la collection Ecole et Développement ( primaire).

De plus la non réalisation de marchés avec l'Etat avec des remises supérieures à celles pratiqués auprès des libraires habituels a également contribué à cette amélioration.

**Les frais de fonctionnement** ont globalement baissé de 102 millions FCFA soit 9,27 % par rapport à l'exercice antérieur ; cependant cette baisse demeure toujours insuffisante pour rétablir l'équilibre de la société.

On assiste à une augmentation des charges de transport de 26,63 % principalement sur le coût du transport des importations. En effet une augmentation des coûts de fret et transit ont été enregistrés.

Les autres charges ont augmenté de 184 % s'expliquant par une hausse des créances irrécouvrables et des pertes sur stock de la librairie JECEDA.

Les frais financiers ont enregistré les frais financiers de GHI sur les arriérés de paiement de la coédition 1999 non enregistré chez CEDA à hauteur de 21 millions et représentant 61% des frais financiers annuels.

Il a été enregistré au niveau de l'effectif neuf départs : dont sept licenciements pour motif économique, un départ à la retraite et un licenciement pour faute lourde.

Les investissements au cours de cette année se sont élevés à 7 millions de FCFA contre 19 millions de FCFA l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements ont été déterminées selon les mêmes principes que lors des exercices précédents. Elles s'élèvent à 57,4 millions de FCFA contre 55,8 millions DE FCFA en 2003.

Les dotations pour dépréciation des comptes clients s'élèvent à 144 millions de FCFA sur l'exercice 2004 contre 142 millions en 2003

Les comptes de l'exercice 2004 ont enregistré des provisions pour restructuration d'un montant de 147 millions de FCFA.

De plus une provision pour risques et charges d'un montant de 230 millions de FCFA a été constatée sur l'ensemble de l'encours clients afin de se prémunir d'impayés éventuels liés à la

### **3°) AFFECTATION DES RESULTATS**

En raison de la situation financière de la société, il vous est proposé qu' aucun dividende ne soit distribué cette année.

L' affectation serait donc la suivante :

Ancien report à nouveau ( après affectation du résultat 2003)	- 480 505 899 FCFA
Affectation au compte « Report à nouveau »	- 1 218 046 636 FCFA
De telle sorte que le report à nouveau sera débiteur de	- 1 698 552 535 FCFA

Les capitaux propres au 31 décembre 2004 s'élevant à -1.103 millions de FCFA sont inférieurs à la moitié du capital social et devront être restaurés avant le 31 décembre 2006.

Il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice ainsi que du rapport spécial prévu par l'article 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, d'approuver les comptes qui vous sont présentés et de donner à vos administrateurs quitus de leur gestion.

### **4°)- INDEMNITES DE FONCTION**

Connaissant la sagesse dont ont toujours su faire preuve actionnaires et administrateurs du CEDA en la matière, nous vous proposons de ne pas allouer d'indemnités de fonction à vos Administrateurs au titre de l'exercice 2004.

Vous constatez qu'à l'analyse des comptes clos au 31 décembre 2004 des mesures d'urgence s'imposent pour sauver la société d'une cessation d'activité probable si nous ne les prenons pas très rapidement. Les causes de cette situation sont multiples et trouvent leur origine dans l'environnement socio politique. Ce qui nous conduit à vous faire part du plan de restructuration amorcé en début de l'exercice 2005.

## **C- PLAN DE RESTRUCTURATION**

### **1°) RAPPEL**

CEDA a pour activité essentielle l'édition et la vente de manuels scolaires. Depuis septembre 2002, en raison de la crise socio politique que connaît la Côte d'Ivoire, les activités de la société ont considérablement baissé et elle a enregistré des méventes importantes de ces produits. Cette situation s'est de plus trouvée accentuée par la mise en place d'une politique de gratuité mal maîtrisée des ouvrages scolaires.

De ce fait les résultats financiers de 2002 et de 2003 ont été déficitaires. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 présentés ci dessus dégagent une nouvelle perte pour cet exercice. Les pertes cumulées sur cette période s'élèvent à un montant supérieur au fonds propres de la société.

Afin de permettre à la société de dégager des résultats positifs des mesures importantes doivent être prises pour maintenir notre activité.

C'est en cela qu'un ensemble de mesures ont été prises et nécessitent votre adhésion totale pour les actions futures à mener pour sauver la société.

## 2°)- RESTRUCTURATION

CEDA a préparé un plan de restructuration afin de réaliser des économies sur les salaires et les charges de fonctionnement permettant d'adapter les coûts de la société au niveau du chiffre d'affaires et articulés autour des axes suivants :

### - Axe social

Cette restructuration passe, entre autres mesures par la suppression de certains postes, avec pour conséquence le licenciement collectif pour motif économique d'une partie du personnel qui s'est déroulé le 28 février 2005.

Sur un effectif de 39 personnes au 31 décembre 2004 nous avons une réduction du personnel de 25 personnes dont 20 donnant lieu à un licenciement et 5 départs à la retraite. Rappelons qu'en 2004, nous avons licencié 9 personnes sans qu'elles aient été remplacées.

Le coût final de ces départs s'élève à 149 millions de FCFA et représente une économie annuelle de 116 millions de FCFA sur les salaires.

Toutes les dispositions ont été prises dans le respect de la législation sociale en vigueur. Des mesures d'accompagnement ont été prévues et l'inspection du travail a participé à l'élaboration de ce plan.

### - Axe organisationnel ou opérationnel

En vue de réduire ses coûts de fonctionnement, la société CEDA s'est rapprochée de la société NEI et a décidé de lui confié la diffusion et la distribution de ses produits. Les stocks de CEDA ont été transférés dans l'entrepôt de NEI.

Dans un souci de réduction des charges le siège social de la société sera transféré dans des nouveaux locaux au 9 ème étage de l'immeuble AGF Côte d'Ivoire assurances sis au plateau au 2, boulevard Roume.

Afin de favoriser le succès de ces mesures , M.GUY LAMBIN a été nommé en tant que directeur assurant une mission à durée déterminée dont l'objet est la mise en œuvre de la reprise de la

## **D- DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Nous portons à votre connaissance du rappel à Paris de M. Christian LESCURE anciennement Directeur Général Adjoint , dans le cadre du programme de restructuration de la société. Par conséquent le conseil a reçu la lettre de démission de l'administrateur Christian LESCURE et il vous est proposé de l'accepter.

## **E- DIVERS**

### Désignation d'un nouveau représentant de la société BUROTIC SA au Conseil d'Administration.

- Il est porté à la connaissance de l'Assemblée de la désignation de Monsieur Didier TORELLA en qualité de nouveau représentant permanent de la société BUROTIC SA au conseil d'administration en remplacement de M. Gilles BOUVRON.

### Prolongation de la convention réglementée entre CEDA et l'administrateur ANNEY KABLAN Norbert

- Après avoir été informé de l'arrivée du terme de la convention visée, le conseil décide de prolonger au titre de l'exercice 2005, la convention de consultance conclue par la société avec Monsieur ANNEY KABLAN Norbert.

**Le Conseil d'Administration**

## Compte d'exploitation comparés

LIBELLE	REALISE	REALISE	VARIATION
	31/12/2004	31/12/2003	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 795 214 624	2 880 993 645	-37.69%
COUT D'ACHAT	1 019 071 470	2 207 679 466	-53.84%
DROITS AUTEURS	116 558 622	147 131 025	-20.78%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>659 584 532</b>	<b>526 183 154</b>	<b>25.35%</b>
	36.74%	18.26%	
PRESTATION DE SERVICE			
REDEVANCES NETTES	-268 769 297	-288 817 809	-6.94%
DIVERS PRODUITS	113 148 021	454 358 004	-75.10%
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>-155 621 276</b>	<b>165 540 195</b>	<b>-194.01%</b>
FOURNITURES EXTERIEURES	51 276 879	55 276 924	-7.24%
TRANSPORTS	31 884 361	25 179 607	26.63%
SERVICES EXTERIEURS	379 175 876	519 369 151	-26.99%
IMPOTS ET TAXES	33 659 564	39 756 722	-15.34%
AUTRES CHARGES	57 055 341	20 089 590	184.00%
FRAIS DE PERSONNEL	388 283 414	385 322 043	0.77%
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	57 470 249	55 855 582	2.89%
<b>TOTAL FRAIS DE STRUCTURE</b>	<b>998 805 684</b>	<b>1 100 849 619</b>	<b>-9.27%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-494 842 428</b>	<b>-409 126 270</b>	<b>20.95%</b>
FRAIS FINANCIERS	34 822 987	58 856 435	-40.83%
PRODUITS FINANCIERS	429 500	866 141	-50.41%
	0		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>34 393 487</b>	<b>57 990 294</b>	<b>-40.69%</b>
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX</b>	<b>1 033 199 171</b>	<b>1 158 839 913</b>	<b>-10.84%</b>
<b>RESULTAT ACTIVITE ORDINAIRE</b>	<b>-529 235 915</b>	<b>-467 116 564</b>	<b>13.30%</b>
PROVISIONS CREANCES	-144 444 728	-142 847 631	1.12%
PROVISIONS STOCK	-79 685 381	#DIV/0!	
AUTRES PROVISIONS	-62 866 223	-47 389 191	32.66%
AUTRES RESUL.HORS EXPLOITATION	876 926	5 779 513	-84.83%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-377 674 378		
PROVISION SUR TITRE DE PLACEMENT	-15 668 400		
<b>RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE</b>	<b>-679 462 184</b>	<b>-184 457 309</b>	<b>289.36%</b>
<b>RESULTAT NET AVANT IMPOT</b>	<b>-1 208 698 099</b>	<b>-651 573 873</b>	<b>85.50%</b>
IMPOT	9 348 537	14 404 968	-35.10%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1 218 046 636</b>	<b>-665 978 841</b>	<b>82.90%</b>

**COMPTE DE BILAN AU 31 DECEMBRE 2004**

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT 2004</b>	<b>MONTANT 2003</b>	<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT 2 004</b>	<b>MONTANT 2 003</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>			<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>		
Valeurs brutes	494 189 988	486 910 644		-593 023 453	250 663 613
- Amortissements	-406 676 836	-349 249 243	<b>Capitaux propres</b>	<b>-1 103 946 233</b>	<b>114 100 403</b>
<b>net</b>	<b>87 513 152</b>	<b>137 661 401</b>	Capital	461 000 000	461 000 000
<b>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</b>			Reserves indisponibles	87 506 302	87 506 302
Dépôts et Cautionnements	13 106 565	13 106 565	Reserves libres	46 100 000	46 100 000
Titres et Certificats FNI	24 630 000	24 630 000	Report à nouveau	-480 505 899	185 472 942
- Provisions titres et certificat	-15 668 400		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 218 046 636</b>	<b>-665 978 841</b>
	<b>22 068 165</b>	<b>37 736 565</b>	<b>Dettes financières et ressources</b>	<b>510 922 780</b>	<b>136 563 210</b>
<b>VALEURS D'EXPLOITATION</b>			Provisions pour risques et charges	510 922 780	136 563 210
Stock de marchandises	513 100 049	546 344 616			
Stocks Co-Edition	195 933 521	224 580 974			
GHI 189 688 594					
HMH 3 661 925					
Netter 934 529					
Ganndal 1 648 473					
- Provision stock traditionnel	-343 969 942	-276 662 659			
- Provision stock co-edition	-23 547 242	-3 842 505			
<b>net</b>	<b>341 516 386</b>	<b>490 420 426</b>			
<b>VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES</b>			<b>DETTES A COURT TERME</b>		
Clients	849 096 201	1 446 307 729	Fournisseurs	289 276 537	479 234 080
-Provisions	-430 473 483	-300 940 987	Effets à payer	0	78 002 567
Effet à recevoir	66 080 851	0	Clients	41 211 978	42 183 052
<b>net</b>	<b>484 703 569</b>	<b>1 145 366 742</b>	Etat	8 624 977	16 283 561
Fournisseurs	32 741 588	21 819 310	Co- Edition GHI	1 412 738 086	1 182 748 825
Personnel	26 143 480	30 337 953	CNPS	5 280 391	5 900 452
Etat	65 528 803	111 612 435	Créditeurs divers	458 582 178	575 669 115
Débiteurs divers	172 934 093	267 372 826	Banques	0	43 455 729
- provisions	-86 479 823	-23 613 600			
Banques /CCP/ virements de fonds	505 228 422	484 634 077	<b>total dettes à court terme</b>	<b>2 215 714 147</b>	<b>2 423 477 381</b>
- provisions	-29 207 141	-29 207 141			
<b>total valeurs réalisables</b>	<b>1 171 592 991</b>	<b>2 008 322 602</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 622 600 604</b>	<b>2 674 140 004</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 622 600 604</b>	<b>2 674 140 004</b>

***RAPPORTS  
DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES***

**COPIE**

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE, S.A.  
CEDA**

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004**

**IG – Auditeurs Associés en Afrique**  
Avenue Noguès  
01 BP 3172 - Abidjan 01  
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 180365

**ERNST & YOUNG**  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE, S.A.**  
**CEDA**

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de CEDA, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

**I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception des points décrits dans les paragraphes 1 et 2 ci-après ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

1. Nous n'avons pas obtenu de réponses aux demandes de confirmation de soldes adressées à certaines sociétés du groupe dont les comptes ouverts chez CEDA au 31 décembre 2004 présentent un total de FCFA 13 millions à l'actif et FCFA 10 millions au passif.

En l'absence d'accord de solde de ces sociétés, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la réalité et le caractère exhaustif de ces montants au 31 décembre 2004.

2. Le coût d'achat des stocks traditionnels présentés par CEDA comprend des frais d'approche évalués de façon forfaitaire à un taux s'élevant à 12 % des achats. À la date de notre intervention, nous n'avons pas obtenu les informations suffisantes permettant d'apprécier l'impact de cette méthode par rapport à celle des coûts réels sur les comptes clos le 31 décembre 2004.

Sous ces réserves, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

## **II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés aux points 1 et 2 ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

**En application de la loi, nous vous informons cependant des faits suivants :**

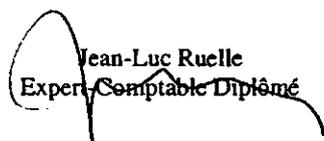
Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2003, le montant des capitaux propres de CEDA est inférieur à la moitié du capital social qui correspond au montant minimum fixé par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Conformément aux dispositions prévues par l'article 664 de ladite loi, l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 11 juin 2004 a décidé de poursuivre l'activité malgré les pertes cumulées.

En conséquence, et au terme des articles 665 à 668 de la loi, la société devrait reconstituer les capitaux propres pour un montant au moins égal au minimum légal, dans un délai expirant au second exercice suivant celui au cours duquel les pertes ont été constatées, soit jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2006. À défaut de régularisation dans le délai requis, tout tiers intéressé est fondé de demander en justice la dissolution de la société.

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG - Auditeurs Associés en Afrique**

**ERNST & YOUNG**

  
Jean-Luc Ruelle  
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio  
Expert-Comptable Diplômé

Le 22 février 2005

**COPIE**

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE, S.A.  
CEDA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004**

**KPMG – Auditeurs Associés en Afrique**  
Avenue Noguès  
01 BP 3172 - Abidjan 01  
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 180365

**ERNST & YOUNG**  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

**KPMG – Auditeurs Associés en Afrique**  
Avenue Noguès  
01 BP 3172- Abidjan 01  
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 180365

**ERNST & YOUNG**  
5, avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 7118

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE, S.A.**  
**CEDA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **COCONTRACTANT : MONSIEUR NORBERT ANNEY KABLAN**

**Administrateur concerné** : Monsieur Norbert Anney Kablan

**Nature et objet** : Un contrat de consultant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 entre CEDA et Monsieur Norbert Anney Kablan dans lequel ils conviennent que ce dernier apporte son expertise à votre Société dans ses domaines de compétence en ce qui concerne l'édition, soit de littérature générale ou enfantine, soit de conception de manuels scolaires ou parascolaires.

**Modalités** : Ce contrat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 prévoit une rémunération forfaitaire mensuelle de FCFA 650.000, ainsi que la somme de FCFA 100.000 par mois au titre de la prise en charge de certains frais.

Au 31 décembre 2004, les sommes inscrites dans les charges au titre de cette rémunération s'élèvent à FCFA 8,3 millions comprenant une prime annuelle de FCFA 500.000.

2. Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **2.1 COCONTRACTANT : HMH LTÉE**

**Administrateur concerné** : HMH LTÉE

**Nature et objet** : Un contrat de coédition a été signé le 30 septembre 1998 entre CEDA et les Éditions HURTUBISE HMH, dans lequel ils conviennent de la réalisation d'ouvrages ou de produits dans le cadre d'une société en participation CEDA/HMH.

**Modalité**

: Les Éditions HURTUBISE cèdent les ouvrages au CEDA avec une remise de 50 % sur le prix public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans des comptes annuels de coédition est à partager à parts égales entre les deux parties.

Au 31 décembre 2004, le résultat de la coédition à rétrocéder à HMH au titre de cette convention s'élève à FCFA 4,1 millions.

## 2.2 COCONTRACTANT : GROUPE HATIER INTERNATIONAL

**Administrateur concerné** : Hatier Développement

**Nature et objet** : Le contrat de coédition signé entre le CEDA et le Groupe Hatier international, mis à jour le 8 mars 2001 précise les modalités du rapprochement entre les parties pour l'élaboration ou l'adaptation, le développement et la commercialisation des ouvrages et produits réalisés ou à réaliser en commun.

**Rémunération** : Cette convention prévoit, au profit de CEDA, une rémunération pour frais de gestion de la coédition fixée à 2 % du chiffre d'affaires net hors taxes encaissé.

Les frais de promotion à la charge du Groupe Hatier International (GHI) ainsi que les frais de distribution et de diffusion supportés par le CEDA sont fixés forfaitairement à 6 % du prix de vente public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans les comptes annuels de coédition est à partager en parts égales entre les deux parties.

Au titre de l'exercice 2004, l'ensemble des produits revenant à votre Société au titre de cette convention s'élève à FCFA 295,77 millions, y compris des droits d'auteur à reverser pour un montant de FCFA 74 millions.

### **2.3 COCONTRACTANT : HACHETTE LIVRE**

*Administrateur concerné* : Hatier Développement

*Nature et objet* : Assistance technique de Hachette Livre au profit de votre Société.

*Rémunération* : Au cours de l'exercice 2004, Hachette Livre n'a pas émis de facture à votre Société au titre de cette convention.

### **2.4 COCONTRACTANT : MONSIEUR VENANCE KACOU**

*Nature et objet* : Convention fixant les rémunérations, avantages et primes de Monsieur Venance Kacou en qualité de Président-Directeur Général de votre Société.

## **2.5 COCONTRACTANT : MONSIEUR CHRISTIAN LESCURE**

***Nature et objet*** : Convention fixant les rémunérations, avantages et primes de Monsieur Christian Lescure en qualité de Directeur Général Adjoint de votre Société.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique

ERNST & YOUNG

  
Jean-Luc Ruelle  
Expert-Comptable Diplômé

  
Caroline Zamojciowna-Orio  
Expert-Comptable Diplômé

Le 22 février 2005

***PROJET  
DU  
TEXTE DES RESOLUTIONS***

# **CEDA**

Société anonyme avec conseil d'administration  
Au capital de 461.000.000 Francs CFA  
Siège social à Abidjan-plateau Immeuble GYAM  
04 BP 541 ABIDJAN 04  
RCCM. :CI-ABJ-04 B-7929  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS  
PRESENTEES  
A  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2005**

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur la marche de la société et sur les conventions réglementées pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2004 :

- approuve les états financiers dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés desquels il résulte une perte de FCFA 1.218.046.636
- approuve en outre toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du conseil d'administration,
- donne acte au conseil d'administration de l'exécution des conventions réglementées prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes en fonction au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, conformément à l'article 33 des statuts, décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2004.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que les résultats soient affectés en report à nouveau comme suit :

la perte nette s'élevant à 1.218.046.636 FCFA de la manière suivante :

*Affectation au compte « Report à nouveau »* 1.218.046.636 FCFA

Ancien report à nouveau 480.505.899 FCFA

de telle sorte que le report à nouveau sera débiteur de 1.698.552.535 FCFA

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de ne pas allouer d'indemnités de fonction au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2004

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide du transfert du siège social de la société au plateau au 9 ème étage de l'immeuble AGF Côte d'Ivoire Assurances sis au 2, boulevard Roume

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....